Guide à l’usage des délégations

Guide à l’usage des délégations

Guide à l'usage des délégations

Soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Note

La présente brochure, valable pour toute la durée de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, contient des renseignements de caractère général sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Toute modification devant être apportée à la présente brochure ou toute suggestion la concernant doit être communiquée au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique :

Avant-propos du Secrétaire général adjoint

En ma qualité de Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, j'ai l'honneur et le privilège de présenter le Guide à l'usage des délégations qui a été établi pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Cet ouvrage a pour objectif de vous guider dans les travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Il contient des informations sur les services et les moyens mis à votre disposition par plusieurs départements et bureaux du Secrétariat, qui travaillent tous ensemble pour faciliter les travaux des organes intergouvernementaux de sorte que les délégations puissent faire leur précieux travail.

En plus du débat général, l'Assemblée générale tiendra un nombre sans précédent de réunions en marge de la semaine de haut niveau : le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale ; le dialogue de haut niveau sur le financement du développement ; une réunion ministérielle préparatoire du Sommet de l'avenir ; la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires ; trois réunions de haut niveau consacrées à la santé : une sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, une autre sur la couverture sanitaire universelle et une troisième sur la lutte contre la tuberculose.

Vous pourrez trouver d'autres informations sur la session dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/78/4), la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire (A/78/100) et le projet d'ordre du jour annoté (A/78/100/Add.1). Quant au Journal des Nations Unies, il donne des informations actualisées en temps réel sur le lieu, les modalités et l'heure des réunions.

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap 48

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Conférences de presse. 51
Section de la vidéo de l'ONU 57
Médias : services et installations 58
Partenariats avec les médias 60
Photographies de l'ONU 60
Division des campagnes et des opérations dans les pays 61
Campagnes de communication et points de contact. . . . 61
Médias sociaux 63
Centres d'information des Nations Unies 63
Bibliothèque Dag Hammarskj ld. 70
Publications des Nations Unies 73

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant à la session de l'Assemblée générale 77
Services de voyages 88
Salon des délégations 89
Restauration 90
Admission dans les locaux du Siège de l'ONU à New York d'invités de membres des délégations non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général 94
Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43e Rue Est 94
Cartes d'identité ONU 95
Courrier et plantons 96
Services audiovisuels 96
Section des archives et de la gestion des dossiers 99
Services informatiques 100

Administration postale de l'Organisation des Nations Unies 102
Administration du garage 103
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 108
École internationale des Nations Unies 110
Organisme de liaison de la ville de New York 111
Programmes 112
Services 113
Hospitality Committee for United Nations Delegations . 114

I. Généralités

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent des services de l'ONU :

- DC1, One United Nations Plaza, 787 First Avenue ;
- DC2, Two United Nations Plaza, 323 East 44th Street ;
- Immeuble FF, 304 East 45th Street ;
- Immeuble Albano, 305 East 46th Street ;
- One Dag Hammarskj ld Plaza, 885 Second Avenue ;
- Immeuble du Daily News, 220 East 42nd Street ;
- Bâtiment de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), 801 United Nations Plaza ;
- Immeuble Falchi, 31-00 47th Avenue, Long Island City, Queens.

Il est conseillé de vérifier auprès des Renseignements (téléphone : 212 963 9999) ou se trouve tel ou tel département ou bureau. Pour passer un appel d'un téléphone de l'ONU à un autre, il suffit de composer le numéro de poste qui commence par 3 ou 7 suivi des quatre derniers chiffres du numéro : pour les numéros ayant le préfixe 212-963, composer le 3 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone, pour ceux dont le préfixe est le 917-367, composer le 7 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone.

Accès au Siège de l'ONU

- **Piétons :** L'entrée piétonne pour les délégations qui se rendent à la salle de l'Assemblée générale est située à l'angle de la Première Avenue et de la 45e Rue Est. Les membres des délégations peuvent également utiliser les entrées situées au niveau de la 42e Rue et de la 46e Rue.
- **Véhicules :** Pour pouvoir entrer et stationner dans l'enceinte du Siège, les véhicules des missions doivent tous être pourvus des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que de la vignette électronique de la session de l'Assemblée générale en cours. (Pour tout complément d'information, voir la rubrique sur l'Administration du garage, à la page 103).

Département de la sûreté et de la sécurité

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour tout complément d'information sur les services téléphoniques à l'ONU, voir page 101).

Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail

La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail apporte une assistance médicale d'urgence sur place aux membres des délégations et des missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. La clinique du Siège (rattachée à la Division) dispense des services de premiers secours en cas de blessure et des conseils relatifs à la santé en voyage ainsi qu'à l'accès aux prestataires locaux de services de soins (médecins, dentistes, pharmacies et hôpitaux, etc.).

Assistance d'urgence : Pendant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale, des services médicaux d'urgence seront assurés dans les bâtiments principaux par la clinique du Siège, le personnel médical d'urgence de la ville de New York et les agents de sécurité de l'ONU.

En cas d'urgence médicale, appeler le Centre des opérations de sécurité (téléphone : 212 963 6666). Le Centre assurera la coordination avec la clinique du Siège, d'autres services d'assistance médicale et les services d'urgence du 911 le cas échéant.

Soins de santé de base : Les personnes présentant des symptômes associés à la COVID-19 sont priées de quitter immédiatement les lieux. Les personnes ayant une affection sans gravité sont invitées à se faire soi-11 (e)0.5 (pn)-14 (s d)-11.8 (e s)-20.5 (a)-15.2 es

Service	Nom	Coordonnées
Dépistage de la COVID-19 Des tests peuvent aussi être effectués en pharmacie et dans des sites de dépistage temporaires.	CityMD East 50th Street	952 Second Avenue (entre la 50e Rue et la 51e Rue) 212 271 4864
	CityMD East 37th Street	561 Third Avenue 212 729 4668
	MedRite	919 Second Avenue 212 935 3333
	Medical Offices of Manhattan	211 East 51st Street 212 398 1709
	LEAA Health	509 Fifth Avenue 866 275 7594

Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

	Téléphone	Adresse électronique	Bureau
Beatrix Kania C [illegible]	212 963 7171	beatrix.kania@un.org	S-0208

Pour obtenir des renseignements sur les attributions des fonctionnaires du protocole, notamment sur les États Membres, États observateurs et organisations intergouvernementales qui relèvent de leurs attributions, ainsi que des informations détaillées sur l'enregistrement des représentantes et représentants et des membres du personnel, consulter le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol).

Pouvoirs

Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentantes et représentants (émanant de la ou du Chef de l'État ou du gouvernement ou de la ou du Ministre des affaires étrangères) doivent être communiqués au Secrétaire général une semaine avant l'ouverture de la session, si possible.

Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple) devra être envoyée uniquement au moyen de la plateforme en ligne e-Credentials, accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int

Site Web du Service du protocole et de la liaison

II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

L'Assemblée générale

On trouvera des renseignements sur l'Assemblée générale à l'adresse suivante : www.un.org/fr/ga/.

Président de l'Assemblée générale

Dennis Francis (*Trinité-et-Tobago*)

Le 1er juin 2023, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, le Président pour la soixante-dix-huitième session.

Bureau de la présidence

Le bureau de la présidence se trouve au premier étage du bâtiment des conférences.

	Téléphone	Adresse électronique	Bureau
Bureau de la présidence	212 963 7555	opga@un.org	CB-0246
Porte-parole	212 963 6274		S-0244

Vice-Présidence de l'Assemblée générale

Le 1er juin 2023, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, les 21 pays qui assureront la vice-présidence à la soixante-dix-huitième session.

Bolivie (État plurinational de)	Gambie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Chine	Islande	Sénégal
Congo	Iran (République islamique d')	Singapour
Estonie	Malaisie	Sri Lanka
États-Unis d›Amérique	Maroc	Suriname
Fédération de Russie	Ouganda	Zambie
France	Ouzbékistan	
	Pays-Bas (Royaume des)	

Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale

Le Secrétaire général agit à toutes les séances de l'Assemblée générale en sa qualité de Chef de l'administration de l'Organisation.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Movses Abelian, assure la bonne marche de l'ensemble des travaux du Secrétariat intéressant l'Assemblée générale.

La Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social coordonne les travaux du Secrétariat se rapportant à la session. Elle est en outre responsable du service des séances plénières et des séances du Bureau de l'Assemblée générale.

Les questions ayant trait aux travaux de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

D . . . . . 'A . . . . .
C . . . . .

D . .
Ruth de Miranda
demiranda@un.org

S . . . . . 'A . . . . .

Gal Buyanover
gal.buyanover1@un.org

Rommel Maranan
maranan@un.org

L

Carlos Galindo
galindo@un.org

2

Gal Buyanover
gal.buyanover1@un.org

Rommel Maranan
maranan@un.org

Les fonctionnaires susmentionnés ne s'occupent que des questions concernant les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances du Bureau.

Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau

Calendrier. Le projet de programme de travail des séances plénières pour la session est présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/77/900). Il n'existe pas de programme de travail déterminé à l'avance pour les séances, officielles et informelles, de l'Assemblée réunie en plénière devant se tenir lors de la reprise de la session (1er

Ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la session est paru sous la cote A/78/150 et la liste préliminaire annotée sous les cotes A/78/100 et A/78/100/Add.1. Une fois que l'Assemblée générale l'aura adopté, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/78/251 (voir le document A/78/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

Liste des orateurs et oratrices. Les chargés de liaison des missions permanentes sont priés de procéder à l'inscription des orateurs et oratrices auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale en utilisant le système e-Speakers accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int). Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription des orateurs et oratrices, envoyer un courriel à gaspeakerslist@un.org et à galindo@un.org.

Projets de résolution et de décision. Pour déposer un projet de résolution ou de décision en vue d'une séance plénière, consulter la marche à suivre en la matière à l'adresse suivante : https ://www.un.org/fr/ga/pdf/guidelines_preparation_co-sponsorshipR49 (i)2.5 (ne

Portail e-deleGATE et Espace Plénière (Plenary Place)

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a centralisé sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int/) les services numériques mis à la disposition des membres des délégations. Ce portail, qui est protégé par mot de passe, contient des liens vers des informations générales (par exemple, les documents officiels, le *J* [illegible] *N* [illegible] *U* et *ONU I*) et donne accès à toutes sortes de services, dont l'enregis-

Sixième Commission

Président : Suriya Chindawongse (Tha lande)

S e - - S C
Huw Llewellyn (llewellyn@un.org)

Conseil économique et social

La session en cours du Conseil économique et social se déroule du 27 juillet 2023 au 24 juillet 2024. Les membres du Bureau du Conseil ont été élus pour la session de 2024 (voir la décision 2024/200). Le rôle du Bureau est d'organiser les travaux de la session (voir la résolution 2024/1 sur l'organisation des travaux de la session de 2024 du Conseil), avec l'aide du Secrétariat (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Département des affaires économiques et sociales). Pour tout complément d'information, consulter la page Web du Conseil (www.un.org/ecosoc/fr) et le portail e-deleGATE.

Bureau de la présidence

Le bureau de la présidence se trouve au premier étage du bâtiment des conférences (CB-0225).

Dispositions prises par le Secrétariat pour le Conseil économique et social

La Chef du Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) coordonne les travaux du Conseil et assume la responsabilité directe de la gestion des séances plénières et des forums organisés par le Conseil ainsi que des réunions des organes subsidiaires du Conseil.

La responsabilité fonctionnelle de l'exécution des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires incombe à la Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable (Département des affaires économiques et sociales), qui en assure la coordination.

Séances plénières du Conseil économique et social

Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social)
C [illegible] C
Emer Herity (

III. Services de conférence

Service des séances et de la documentation

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir les services suivants pour les séances qui se tiennent dans les salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences :

- Planification et programmation des séances
- Service dans les salles de conférence
- Interprétation
- Services de documentation et de publication :
  - Édition
  - Traduction
  - Traitement de texte et publication assistée par ordinateur
  - eStatements
  - Reproduction
  - Distribution
  - Procès-verbaux et comptes rendus de séance officiels

Pour tout renseignement d'ordre général concernant la tenue de séances et les services connexes, s'adresser à la Section de la gestion des réunions (gmeets@un.org).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant la docu-

Programme des réunions

Le programme des réunions est établi par la Section de la gestion des réunions. Le programme quotidien des réunions est publié en ligne dans le *J* *N* *U* .

Tous les clients habilités à réserver des salles de conférence et des services de séance, dont les missions permanentes et les entités des Nations Unies, sont priés d'envoyer une demande au moyen de gMeets, le système de guichet unique pour la réservation des salles et les services connexes au Siège (https ://conferences.unite.un.org/gmeets, en anglais uniquement). Il convient

Programmation des séances. Il est souhaitable que les séances portant sur des questions connexes se tiennent l'une après l'autre lorsque cela est possible, de façon à tirer parti au mieux

La meilleure façon de garantir la qualité du signal audio est de respecter les précautions suivantes :

- Se connecter uniquement depuis un ordinateur (portable ou non).
- Éviter d'utiliser des dispositifs portatifs et tablettes (smartphones ou iPads iPads iPad 5 (u)1117 (P)1/GS0 gs/T1_1 1 Tf0 Tc 0

Veiller à

Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables

Il est également demandé aux représentantes et représentants de s'abstenir de passer ou d'accepter des appels sur leur téléphone portable pendant les séances.

Disposition des places dans les salles de conférence

Le 1er juin 2023, la délégation de la Macédoine du Nord a été tirée au sort par le Secrétaire général pour occuper la première place dans la salle de l'Assemblée générale à la soixante-dix-huitième session. Elle occupera donc, dans la première travée, le premier siège à droite du Président, la place des autres délégations suivant l'ordre alphabétique anglais du nom du pays représenté, selon la pratique établie. La disposition des places est la même pour les grandes commissions.

Les délégations pourront obtenir une copie électronique du diagramme indiquant la disposition des places en envoyant un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

Les demandes de places accessibles présentées par les délégations en application des paragraphes 33, 34, 36 et 37 de la résolution 73/341 de l'Assemblée générale doivent être envoyées au secrétariat de l'organe intergouvernemental concerné.

Journal des Nations Unies

Le *J* ﬁ ˛ N U est établi par le Groupe du Journal, qui travaille de 9 h 30 à 18 heures pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale.

Le *J* ﬁ paraît du lundi au vendredi, sauf jours fériés. En application de la résolution 71/323 de l'Assemblée générale, tous les contenus se rapportant aux séances, dont les aperçus, sont publiés tout au long de l'année dans les six langues officielles de l'Organi-

Une version numérique multilingue, compatible avec smartphones et tablettes, est disponible à l'adresse journal.un.org/fr. La dernière version PDF du *J* numérique peut être téléchargée et imprimée depuis le site Web du *J*

informations à paraître dans le *J* du lendemain est 16 heures. Les informations qui concernent les autres activités doivent être envoyées avant 16 heures au moins deux jours à l'avance.

Les informations relatives aux manifestations organisées par les missions permanentes et les missions d'observation auprès de l'ONU doivent être communiquées par courrier électronique au Groupe du Journal (journal@un.org), avant 16 heures au moins deux jours à l'avance, à l'aide du formulaire suivant : https ://cdn.unmeetings.org/OtherEvents/OtherEventsRequestForm.docx (en anglais uniquement).

La rubrique « Autres événements » du *J*

Interprétation

Pour ce qui est des séances bénéficiant de services d'interprétation, les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont interprétées dans les autres. Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence raisonnable. Même s'ils disposent de plus en plus souvent d'un temps de parole limité, les intervenants sont priés de s'exprimer, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent rendre les déclarations de manière fidèle et complète. Lorsque les orateurs accélèrent leur débit pour respecter le temps de parole qui leur est imparti, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Il est conseillé de ne pas dépasser une cadence comprise entre 100 et 120 mots à la minute en anglais.

Tout orateur ou oratrice peut prendre la parole dans une langue autre que l'une des langues officielles. Dans ce cas, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la délégation concernée doit fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. Il est possible de demander des

- Les procès-verbaux de séance relatent les débats dans leur inté-

Documents

Traduction et reproduction des documents

Les délégations qui désirent soumettre des documents à un organe de l'ONU pour examen doivent les adresser au Secrétaire général ou au secrétariat de l'organe intéressé. Le personnel de la Section de la gestion des documents n'est pas autorisé à recevoir directement des délégations des documents à traduire ou à reproduire.

Les diverses catégories de documents sont les suivantes :

mettre ces documents sur son site Web ou les rendre acces

Communications des États Membres devant être distribuées comme documents de l'Assemblée générale

Pour obtenir la publication de leurs communications comme documents officiels de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que ces communications sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le (la) Représentant(e) permanent(e) ou le (la) Chargé(e) d'affaires de leur mission permanente auprès de l'ONU. La communication doit porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour (le dernier en date) au titre duquel elle doit être publiée.

Une version électronique présentée au format Microsoft Word doit être envoyée au Cabinet du Secrétaire général (sgcentral@un.org), avec copie à dms@un.org et gaab@un.org, afin de faciliter le traitement des communications. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée comme référence. Tout ce qui est accessible au

téléphone : 212 963 7348/9) au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion. Tout sera fait pour faciliter les aménagements raisonnables, sous réserve de disponibilité.

Le Centre d'accessibilité fournit une assistance technique aux

presse quotidiens sont diffusés en direct sur le Web et archivés pour pouvoir être visionnés à la demande dès qu'ils sont terminés (voir media.un.org/fr/webtv). On trouvera sur le site Web du Bureau du porte-parole du Secrétaire général (https ://press.un.org/fr/content/noon-brie/fs

Section des services audiovisuels
C
Antonio Carlos da Silva
silva@un.org

Groupe des ressources multimédias
C
Sok-Min Seo
Adresse électronique : seo1@un.org
Médiathèque de l'ONU : avlibrary@un.org
Photothèque de l'ONU : photolibrary@un.org

Service photographique de l'ONU
C
Mark Garten
garten@un.org

Groupe de la télédiffusion et des installations de télévision
C
Ingrid Kasper
untv@un.org
kasper@un.org

Groupe de la diffusion sur le Web
https ://media.un.org/fr/webtv
C
Andreas Damianou
damianou@un.org

Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias
www.un.org/fr/media/accreditation/
C
Tal Mekel
mekel@un.org

Centre de documentation pour les médias
mdc@un.org

Service de l'actualité et des contenus
D
Mita Hosali
hosali@un.org

ONU Info – planification et reportages
news.un.org/fr/
R
Victor Evans-Harvey
evans-harvey@un.org

ONU Info – Publications quotidiennes
Maoqi Li
Li24@un.org

envoyé par la Médiathèque. Les commandes passées après les interventions sont honorées dans les meilleurs délais. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues. Pour faire une demande, s'adresser à la Médiathèque de l'ONU (avlibrary@un.org).

Partenariats avec les médias

L'Organisation des Nations Unies a des partenariats de rediffusion avec les organes d'information du monde entier, dont des organismes de télédiffusion, des éditeurs en ligne, des agences de presse, des plateformes de contenus numériques et des réseaux sociaux. Après avoir passé un contrat de licence, les médias audiovisuels et en ligne partenaires peuvent reprendre les contenus, à savoir des informations multimédias comprenant du texte et des vidéos, des programmes présentés sous la forme de vidéos haute définition ainsi que les reportages et les journaux quotidiens d'ONU Info.

UNifeed produit des reportages vidéo de qualité sur divers sujets intéressant l'ONU. Ces programmes peuvent être téléchargés aux formats PAL et NTSC (www.unmultimedia.org/tv/unifeed/, site en anglais uniquement) et sont transmis aux médias par l'intermédiaire de partenariats passés avec l'agence Reuters, l'Associated Press, CCTV+ et Wochit Inc.

Le contenu vidéo diffusé via la télévision des Nations Unies peut

Médias sociaux

Division de la sensibilisation du public

Division de la sensibilisation du public
D c
Maher Nasser
nasser@un.org

Partenariat et mobilisation du public/Initiative Impact universitaire et secrétariat du Comité de l'information
D c
Robert Skinner
skinner@un.org

Service de l'administration et de la gestion
D c c

Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales

C , Andi Gitow (gitow@un.org)

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, la Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales a pour mission de sensibiliser aux domaines de travail et aux activités de l'ONU et d'inspirer le changement au moyen de partenariats, de collaborations, de coproductions et de possibilités de mobilisation dynamiques. Le champ d'action de la Section concerne notamment :

la communication globale et appuie les efforts faits par le Département pour diffuser et amplifier des informations sur

X (ex-Twitter) : @UNHOP (en anglais uniquement)
YouTube : youtube.com/holocaustremembrance (en anglais uniquement)

Impact universitaire

D c
Omar Hernandez (omar.hernandez@un.org)
Site Web : www.un.org/fr/academicimpact
X (ex-Twitter) : @ImpactUN (en anglais uniquement)
Facebook : www.facebook.com/ImpactUN (en anglais uniquement)
Adresse électronique : academicimpact@un.org
LinkedIn : www.linkedin.com/company/academicimpact (en anglais uniquement)

Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a pour mission de rapprocher l'ONU des jeunes, et les jeunes de l'ONU. L'Envoyée dirige les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour donner des moyens aux jeunes et les mobiliser aux niveaux mondial, régional et national en mettant en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Le Bureau travaille en collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes pour renforcer la position des jeunes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, et leur donner davantage de moyens d'action.

En 2022, les États Membres ont approuvé la création d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, lequel devrait remplacer le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse à la fin de 2023.

Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse

Jayathma Wickramanayake (**youthenvoy@un.org)**

- **Assemblée générale,** dont une liste des résolutions : research.un.org/fr/docs/ga
- **Budget de l'ONU :** research.un.org/fr/docs/budget

Les salles de lecture de la Bibliothèque (L-105 et L-248) sont des espaces silencieux ou les membres des délégations peuvent consulter les derniers ouvrages et magazines, et obtenir l'aide de spécialistes de l'information. Il y a des imprimantes sur place, ainsi que du Wi-Fi.

La Bibliothèque Dag Hammarskj ld conserve également un fonds de documents présentant un intérêt particulier : cartes, documents sur le droit international, documents de la Société des Nations, et documents et publications des Nations Unies.

Le fonds de l'ONU comprend plus de 10 millions de documents, dans toutes les langues officielles, remontant à la création de l'Organisation. Si la plupart des documents parus depuis 1993 sont disponibles en version numérique, des millions de documents qui n'existent qu'en format papier sont conservés par la Bibliothèque. Celle-ci a entrepris un vaste programme de numérisation afin de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Les documents qui viennent d'être numérisés sont disponibles et consultables en ligne par l'intermédiaire du fonds central (digitallibrary.un.org/?ln=fr).

La Bibliothèque Dag Hammarskj ld collabore avec d'autres bibliothèques du Secrétariat de l'ONU, dans le monde entier, pour répondre rapidement et efficacement aux questions émanant notamment des délégations. Elle coordonne un réseau de plus de 348 bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies dans 136 États Membres et territoires (voir www.un.org/en/library/page/united-nations-depository-library-programme, en anglais uniquement).

Les délégations et missions permanentes peuvent contacter la Bibliothèque si elles souhaitent bénéficier d'une présentation personnalisée des services et des ressources disponibles. La Bibliothèque invite les délégations à lui transmettre leurs observations et suggestions.

Publications des Nations Unies

C , V c
Mary Glenn (mary.glenn@un.org)
Site Web : https ://shop.un.org/fr
Plateforme en ligne : www.un-ilibrary.org/
Adresse électronique : publications@un.org
Médias sociaux : @unpublications
X (ex-Twitter) : twitter.com/unpublications (en anglais uniquement)
Facebook : www.facebook.com/unpublications (en anglais uniquement)
Instagram : www.instagram.com/unpublications (en anglais uniquement)

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies de l'ONU au Siège et à Genève, par l'intermédiaire de librairies et d'établissements de commerce en ligne et sur le site de vente en ligne des publications de l'Organisation (https

Située au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, la libraire de l'ONU propose des publications et des livres sur les entités des Nations Unies ainsi que des articles de papeterie et des souvenirs de grande qualité produits durablement, des livres sur les thèmes et les priorités du système des Nations Unies et un vaste choix de livres pour enfants et de jouets.

La librairie consent aux membres des délégations une remise de 25 % sur les publications des Nations Unies et de 10 % sur tous les autres articles d'un prix supérieur à 3 dollars. Les publications des Nations Unies ainsi que les souvenirs et cadeaux peuvent également être commandés en ligne à l'adresse https ://shop.un.org/fr.

United Nations Development Business

D e
Reza Mapar (mapar@un.org)
X (ex-Twitter) : @devbusiness (en anglais uniquement)
LinkedIn : www.linkedin.com/company/united-nations-development-business (en anglais uniquement)
Site Web : https ://devbusiness.un.org (en anglais uniquement)
Questions sur les publications : dbusiness@un.org
Questions sur les abonnements : dbsubscribe@un.org

United Nations Development Business est une plateforme en ligne qui publie des appels d'offre pour des projets financés par des banques multilatérales de développement, des États Membres, le système des Nations Unies et des organismes de développement, l'idée étant de les rendre attractifs et de favoriser la concurrence. Les entreprises et les consultants du monde entier utilisent cette plateforme afin de se tenir au courant des perspectives qui existent en matière de marchés

les espaces publics du Siège de l'ONU. Des visites guidées se

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Des informations sur les installations et les services mis à la disposition des représentants et représentantes sont fournies sur le site Delegate (www.un.org/fr/delegate).

Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant à la session de l'Assemblée générale

Prise en charge des frais de voyage

En application de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, modifiée par les résolutions 2128 (XX), 2245 (XXI), 2489 (XXIII), 2491 (XXIII), 41/176, 41/213, 42/214, la section VI de la résolution 42/225, la section IX de la résolution 43/217 et la section XIII de la résolution 45/248, l'Organisation des Nations Unies assume les frais de voyage, mais non les frais de subsistance, des personnes suivantes :

a) Cinq représentant(e)s au maximum, y compris les représentant(e)s suppléant(e)s, de chaque État Membre désigné comme faisant partie des pays les moins avancés et participant à une session ordinaire de l'Assemblée générale ;

b) Un(e) représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) de chaque État Membre visé à l'alinéa a) ci-dessus qui participe à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ;

c) Un membre d'une mission permanente à New York qui est désigné(e) comme représentant(e) ou représen-

de la session considérée et que le voyage soit effectué pendant la session ou dans les trois mois qui suivent ou précèdent la session. Les sommes à verser au titre d'une session ne seront pas majorées si la session est suspendue et reprise. Les sommes décrites sont les sommes versées par représentant(e).

Les voyages peuvent être organisés par l'ONU, à la demande des délégations et par l'intermédiaire de leur mission permanente à New York. Les demandes de voyage doivent être reçues **au moins 30 jours** avant la date du voyage afin qu'elles

0 0 10 338.pz[(p)4.3[(a)-12(s)-1(s)-4 1(e)012.0 0 10 54 (-)Tj1.4 (e)-ae

Il convient de noter que cela doit être fait avant la soumission de la note verbale. Pour créer son profil, il faut avoir une adresse électronique à laquelle un message peut être envoyé à des fins de vérification et d'activation. Chaque voyageur(se) doit donc créer son propre profil. Il est vivement conseillé de créer le profil en utilisant une adresse électronique officielle, par exemple une adresse se terminant par « org » ou « gov », plutôt qu'une adresse électronique personnelle. En créant un simple profil en ligne, les voyageurs peuvent :

a) Enregistrer des informations utiles, telles que l'adhésion au programme de fidélité d'une compagnie aérienne, les préférences en matière de siège et de repas, et les besoins particuliers ;

b) Contacter les spécialistes des voyages d'American Express au moyen du service de conversations en ligne.

Il convient de vérifier que le nom renseigné dans le profil correspond au nom tel qu'il apparaît dans la zone lisible à la machine du passeport national. L'enregistrement des données du passeport permettra de réduire de beaucoup le nombre de courriels échangés et donc d'accélérer la procédure d'émission des billets.

Modifications de l'itinéraire et autres changements

Si le (la) voyageur(se) demande une modification de l'itinéraire, il convient de communiquer cette information dans la note verbale

et la raison du changement. Tout changement qui concernerait des réunions qui ne seraient pas liées à la session de l'Assemblée générale ou qui résulterait de choix personnels, notamment le choix d'une compagnie aérienne différente de celles qui ouvrent droit au remboursement des frais de voyage, devra être organisé directement avec l'agence de voyages et sera à la charge de la personne intéressée ou de l'État Membre. Il ne sera peut-être pas possible de procéder à tous les changements demandés, notamment si les vols sont complets.

Les changements qui seraient apportés après l'émission des billets devront être dument justifiés et les couts seront à la charge de la personne intéressée ou de l'État Membre.

Pénalité pour non-présentation

indemnités de subsistance dans le cas des membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/107/Rev.6). Les États Membres peuvent donc aussi organiser eux-mêmes les voyages de leurs représentants et présenter une demande de remboursement.

Les demandes de remboursement doivent être déposées une fois le voyage terminé. Le remboursement est limité au cout effectif du voyage, à condition que celui-ci ait été effectué en classe ouvrant droit au remboursement et suivant l'itinéraire officiel. Les demandes doivent être présentées au moyen d'une note verbale et comporter les éléments suivants

En application des résolutions de l'Assemblée générale mentionnées plus haut, l'Organisation ne prend en charge que l'émission du billet ou le remboursement du cout du billet d'avion et ne pourra être tenue responsable de toute dépense supplémentaire résultant de la pandémie de COVID-19. Les couts liés aux restrictions et exigences en matière de voyage, ou à l'atténuation des risques de transmission, tels que le dépistage, la quarantaine, la vaccination et la prolongation des séjours ou des voyages, ne seront pas pris en charge par l'Organisation et devront être assumés exclusivement par les voyageurs.

b)

heures, du lundi au vendredi), en envoyant un courriel à us.un.travel@amexgbt.com ou en appelant le 844 487 4289 (appel gratuit) ou le 312 340 2638. En dehors des heures normales d'ouverture, les appels sont automatiquement transférés à un(e) agent(e) d'American Express Global Business Travel qui est d'astreinte. Veuillez donner le code « SK32 » à cette personne pour accélérer le traitement de la demande.

Les appels d'urgence de l'étranger peuvent être passés en PCV : composer le +312 340 2638.

Il est demandé aux voyageurs de créer un profil en ligne afin d'y enregistrer les informations utiles à la gestion des itinéraires et des billets, et notamment des besoins spéciaux. En cas de problème de consultation du site, appeler le +646 817 9677.

American Express Global Business Travel continue de suivre la situation pour ce qui est de la COVID-19, de l'évolution des conseils aux voyageurs et des règles imposées par les autorités afin de tenir ses clients et les voyageurs informés. La plateforme Travel Vitals™ permet de rechercher des informations et des conseils sur les différents éléments d'un voyage.

Salon des délégations

B (de e e age)

Du j-108.8419 83 (08.22 (h)-7.(x)-30.2 (i)-17.6 (è)-26.6 (m)-221 (t)-18.3)24F6.7

Restauration

Au début de mai 2023, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé que la COVID-19 ne constituait plus une urgence de santé publique de portée internationale. En conséquence, le Siège de l'ONU a assoupli les directives relatives à la COVID-19 pour les aligner sur celles de la ville de New York.

Restaurant des délégations

B [illegible] (quatrième étage)

Téléphone : 212 963 7029

Le Restaurant des délégations est fermé temporairement. La salle à manger pourrait toutefois être disponible pour des événements assurés par un service de traiteur. Les membres des délégations sont priés d'appeler deux semaines à l'avance au 212 963 7029 pour s'assurer que la salle est bien disponible et réserver.

Cafétérias et cafés

La cafétéria principale est fermée depuis juillet 2015 mais sera ouverte pendant la première partie du débat général (du 18 au 22 septembre 2023) et peut-être également à d'autres moments de l'année si les conditions de sécurité le permettent.

Il y a cinq cafés : la Cafétéria Riverview, le Lobby Café, le Café Vienne, le salon des délégations et le Café des visiteurs. Le Café de la Paix est fermé temporairement. Des distributeurs automatiques sont également disponibles.

Les articles en plastique à usage unique ne sont plus utilisés au Siège et ne devraient plus y être apportés. Un choix de produits présentés dans des emballages durables est désormais proposé et les couverts sont en inox ou en bois. Les membres des délégations sont encouragés à apporter des contenants réutilisables (tasses avec couvercle, bouteilles, gourdes, etc.) pour leurs boissons ; des fontaines ont été installées à différents endroits du Siège.

Secrétariat (à compter du 18 septembre 2023)

- Secrétariat, bâtiment de l'annexe sud, rez-de-chaussée
- Heures d'ouverture : de 7 h 30 à 16 heures, du lundi au vendredi
- Petit-déjeuner : de 7 h 30 à 10 h 30 ; déjeuner : de 11 h 30 à 16 heures
- Restauration légère et boissons chaudes
- Ventes à consommer sur place ou à emporter (petit-déjeuner et déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés (chauds ou froids), dont des salades et des sandwichs.

Cafétéria Riverview (à compter du 18 septembre 2023)

- Bâtiment des conférences, quatrième étage
- Heures d'ouverture : de 11 h 30 à 15 heures, du lundi au vendredi
- Restauration légère et boissons chaudes
- Ventes à consommer sur place ou à emporter (déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés (chauds ou froids), dont des salades et des sandwichs
- Il se peut que la Cafétéria Riverview soit fermée pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut

- Bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol, près des salles de conférence
- Les 16 et 17 septembre 2023 : ouvert de 9 heures à 17 heures
- Du 18 au 22 septembre 2023 : ouvert de 9 heures à 18 heures
- Le 23 septembre 2023 : ouvert de 9 heures à 17 heures
- Horaires d'ouverture habituels : de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, à l'exception des dates susmentionnées
- Bar expresso
- Assortiment de sandwichs pour le petit-déjeuner, crêpes

Courrier et plantons

Le Groupe de l'acheminement et de la distribution du courrier assure à l'intention des délégations les services suivants :

- Distribution de la correspondance officielle des délégations

Les services supplémentaires ou les services pour les réunions non inscrites au budget sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des couts. Pour demander les tarifs et obtenir un devis, écrire à request-for-services@un.org.

La Section facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes.

Service des réunions virtuelles ou hybrides

Divers services et plateformes technologiques sont en place pour faciliter la participation virtuelle et les réunions et manifestations virtuelles ou hybrides. Des services d'appui aux réunions virtuelles, des solutions, des pratiques optimales et une aide à la planification et à l'utilisation ainsi que des conseils concernant les besoins technologiques et en bande passante sont disponibles sur demande.

Discours, déclarations, interventions et vidéos

pr6.2 (tr (c)2.4 (o)-0.7 (u)-4.3 (r)-15.6 (s)-23.4ang (fr1..1 (e)-6.4

Retransmission, diffusion en continu et

Services informatiques

Le Bureau de l'informatique et des communications fournit aux délégations les services suivants :

- **Adresses électroniques.** Chaque mission permanente peut se faire assigner le nombre d'adresses électroniques (domaine un.int) dont elle a besoin pour sa délégation à New York. Les demandes doivent porter l'entête de la mission, être envoyées par courrier électronique à l'adresse itservices@un.org et signées par les membres du personnel diplomatique de la mission dont les noms figurent dans le *L* . .
- **Portail des États Membres (Delegate).** En partenariat avec le Département de la communication globale, le Bureau de l'informatique et des communications donne accès aux États Membres au portail Delegate (« iSeek pour les États Membres »), ou est regroupée toute l'information utile aux délégations à New York (www.un.org/fr/delegate).
- **Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).** Le Sédoc est la base de données centrale qui regroupe tous les documents destinés aux organes délibérants de l'ONU. Il est géré conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la communication globale et le Bureau de l'informatique et des communications et peut être consulté à l'adresse suivante : documents.un.org.
- **Sites Web.** Le Bureau héberge les sites Web des missions permanentes (www.un.int/fr) et peut leur fournir une présence en ligne grâce à la plateforme Unite Web. Les sites des missions permanentes sont des sites multilingues, sécurisés et adaptés aux appareils mobiles. Le Bureau donne aux gestionnaires de contenu habilités au sein des missions permanentes l'autorisation d'accès nécessaire pour qu'ils puissent mettre à jour facilement le site de la mission concernée.
- **Don de matériel informatique.** Le Bureau fait don de matériel recyclé aux missions permanentes intéressées. Pour bénéficier d'un don de matériel, il est nécessaire de présenter une demande officielle portant l'entête de la mission, signée par les membres du personnel diplomatique

de la mission dont les noms figurent dans le Livre bleu. La demande doit être soumise par courriel au Bureau du Sous-Secrétaire général chargé de l'informatique et des communications (oictfrontoffice@un.org). Toutes les demandes sont traitées en fonction des disponibilités.

Service d'a 726 T.5 (a)-4.4 (u B)-6 (u)(ili)-8sif

Prière de noter que les numéros de poste des fonctionnaires des fonds et programmes sont accessibles depuis le Secrétariat de la manière suivante :

- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :** composer l'indicatif « 4 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) :** composer l'indicatif « 5 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) :** composer l'indicatif « 631 », puis le numéro à quatre chiffres du poste.

Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

Guichet de l'Administration postale de l'P1.1 (A)7.9ETEMC &

Administration du garage

Bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza, bureau U-210
Adresse électronique : garage-admin@un.org

Concernant la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, deux types de permis de stationnement devront être apposés sur les véhicules enregistrés. L'Administration du garage délivrera une nouvelle version de la vignette électronique ainsi qu'une vignette de stationnement. L'accès au garage de l'ONU sera réservé aux véhicules sur lesquels seront apposés ces deux permis de stationnement. Des instructions détaillées ont été diffusées à cet égard.

L'Administration du garage fixera les dates auxquelles les délégations pourront faire leur demande de permis de stationnement et venir les retirer.

- **Véhicules enregistrés au nom d'un membre d'une délégation.** Les demandes de permis doivent être adressées directement à l'Administration du garage : elles doivent porter une signature autorisée de la mission ainsi que le sceau de cette dernière, être accompagnées du certificat d'immatriculation et d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Un permis sera délivré pour chaque automobile portant des plaques « D » New York. Les membres des délégations ont le droit d'enregistrer plusieurs véhicules; toutefois, ils ne peuvent en stationner qu'un à la fois dans le garage. Il n'est délivré de permis de stationnement qu'aux membres des délégations dument accrédités auprès de l'ONU.
- **Véhicules enregistrés au nom de missions permanentes.** Les demandes doivent être adressées directement à l'Administration du garage, accompagnées du certificat d'imma-

43e Rue Est. Toute modification dans l'usage d'un véhicule doit être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.

La vignette électronique doit être apposée sur le pare-brise du véhicule et le permis de stationnement sur le tableau de bord, de façon à être parfaitement visibles des agents de sécurité et du personnel de l'Administration du garage aux points d'entrée et pendant que les véhicules se trouvent dans l'enceinte de l'ONU. Tous les véhicules doivent être enregistrés auprès de l'Administration du garage. Aucun véhicule ne pourra accéder au garage sans permis de stationnement en cours de validité. Tout véhicule dépourvu de permis de stationnement valide visible peut être enlevé. Les permis ne sont pas transmissibles d'un véhicule à l'autre et ne doivent être apposés que sur le véhicule enregistré auprès de l'Administration du garage. Des instructions détaillées seront données par l'Administration du garage lors de la délivrance des permis de stationnement.

L' Administration du garage enverra un courrier aux délégations avant le début de la session de l'Assemblée générale pour les informer des changements éventuellement apportés à la procédure. Les missions seront priées de renvoyer, avant le début de la nouvelle session, les formulaires mis à jour. Les permis de stationnement appartenant à des représentants qui quittent le Siège doivent être rendus à l'Administration du garage avant le départ des intéressés. Toute modification

- **Véhicules des membres de délégations ayant des plaques diplomatiques ONU et portant un permis valable pour la session en cours de l'Assemblée générale.** Ces véhicules peuvent être garés gratuitement au premier sous-sol et à un emplacement réservé à cet effet à l'extrémité sud du deuxième sous-sol, dans les sections A, B et C ainsi que dans une moitié de la section D, pendant que les représentants s'acquittent de leurs fonctions officielles. Les chauffeurs sont priés de bien vouloir s'assurer que tous les emplacements destinés aux véhicules diplomatiques sont complets avant de se garer ailleurs. Les délégations sont priées de s'abstenir de stationner sur les emplacements délimités en bleu, qui sont des places de stationnement accessible réservées aux personnes dument autorisées. Seuls les véhicules électriques doivent être garés sur les places de stationnement liées aux stations de recharge de véhicules électriques. Il convient de noter que la circulation risque d'être fort perturbée à proximité du Siège au début de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Il pourrait y avoir des embouteillages à l'approche du Secrétariat et des retards causés par le temps d'attente nécessaire pour entrer et sortir du complexe en voiture. Dans la mesure du possible, il serait donc préférable d'utiliser d'autres moyens de transport.
- **L'entreposage de véhicules hors d'usage est interdit en tout temps.** La redevance pour **stationnement nocturne** est de 2,50 dollars par nuit. Le relevé des redevances à acquitter est adressé à la mission concernée peu après la fin du mois. Le montant de ces redevances est payable dès réception de la facture, qui doit être réglée en espèces, par carte de crédit Visa/Mastercard ou par chèque libellé à l'ordre de « United Nations » et adressé à l'Administration du garage (801 United Nations Plaza, bureau U-210).

Accès à l'enceinte du Siège

Accès au Secrétariat par l'entrée de la Première Avenue :

- Véhicule de la Représentante permanente ou du Représentant permanent, ayant un permis spécial. Tous les occupants du véhicule devront porter de façon visible des cartes d'identité ONU valides ;

Transports locaux

L'Organisation ne met pas d'automobiles à la disposition des délé-

Téléphone : 212 963 9196
Télécopie : 212 963 9686
Adresse électronique : nyo@unitar.org
Site Web : https ://unitar.org/ny (en anglais uniquement)

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a été fondé en 1963 et a débuté ses activités en 1966, celles-ci étant axées essentiellement sur la formation des diplomates accrédités auprès de l'ONU à New York.

L'Institut a été créé en vue de rendre plus efficace l'action que mène l'ONU pour atteindre ses principaux objectifs grâce à un vaste programme de formation et de recherche. Organe autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut joue désormais un rôle de premier plan dans la formation des cadres des administrations nationales et locales des États Membres et des représentants de la société civile et du secteur privé ; quelque 25 000 personnes de par le monde bénéficient chaque année de ces formations courtes offertes par l'UNITAR.

À l'ONU, à New York, l'UNITAR dispense une formation à la diplomatie multilatérale pour aider les membres de délégations à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le contexte des Nations Unies et à participer à la recherche d'une solution aux grands enjeux contemporains. Les cours, offerts tout au long de l'année, sont concis et accessibles et ont un rapport direct avec ce que font les membres des délégations à l'ONU. Ils portent par exemple sur le système des Nations Unies et son fonctionnement ; le droit international et les politiques internationales ; la paix et la sécurité ; les migrations ; les négociations ; la réforme de l'ONU et le développement durable. Certains cours peuvent être suivis en ligne mais la plupart sont dispensés en présentiel. La plupart des cours sont payants mais des exonérations sont prévues pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le calendrier annuel des cours est consultable à l'adresse suivante : https ://unitar.org/ (en anglais uniquement).

L'Institut est financé grâce à des contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernemen-

École internationale des Nations Unies

24-50 Franklin D. Roosevelt Drive, New York, NY 10010

Le niveau d'enseignement est très élevé. Le lycée a été l'un des premiers de la région de New York à proposer de faire passer le diplôme du baccalauréat international, qui permet aux élèves l'ayant réussi de s'inscrire à des universités aux États-Unis et partout dans le monde.

L'anglais est la langue d'enseignement principale mais tous les élèves apprennent l'espagnol ou le français dès l'école élémentaire. L'allemand, l'arabe, le chinois, l'italien, le japonais et le russe sont également enseignés à partir de la 7e année. D'autres langues maternelles peuvent être étudiées après l'école. La multiplicité des langues parlées par le corps enseignant international et les élèves est une source de richesse culturelle.

Visites et journées portes ouvertes

Des visites et des journées portes ouvertes sont fréquemment organisées. Elles peuvent aussi se faire sur rendez-vous. Pour tout complément d'information, consulter la page suivante : www.unis.org/admissions/visit.

Organisme de liaison de la ville de New York

Kristen Edgreen Kaufman (Commissaire adjointe en charge des partenariats public-privé et du développement économique)
Sarah Friedman (Conseillère juridique)

Bureau des affaires internationales de la mairie de New York

Two United Nations Plaza, 27e étage, New York, NY 10017
Téléphone : 212 319 9300
Télécopie : 212 319 9304
Adresse électronique : international@cityhall.nyc.gov
Site Web : https ://www1.nyc.gov/site/international/index.page

Le Bureau des affaires internationales de la mairie de New York concourt au maintien de relations harmonieuses entre la communauté internationale et les organismes municipaux et les autorités locales et encourage la collaboration entre eux. Il vise à faire connaître les politiques et les bonnes pratiques de la ville de New York dans tous les pays et à répondre aux demandes des gouvernements étrangers, de l'ONU et du Département d'État américain. Le Bureau est également chargé de conseiller d'une

solutions innovantes susceptibles d'être adoptées au niveau local comme au niveau mondial. En juillet 2018, pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable, New York est devenue la première ville au monde à soumettre directement à l'ONU un examen local volontaire. Depuis, des centaines de gouvernements locaux et régionaux ont rejoint ce mouvement. Par l'intermédiaire de ce programme, le Bureau des affaires internationales partage son expérience avec d'autres villes et les invite à présenter leurs propres examens.

- **NYC Junior Ambassadors :** Dans le cadre de ce programme, le Bureau cherche à utiliser les possibilités offertes par l'ONU au profit des élèves de 7e année de la ville de New York et à permettre aux élèves des cinq arrondissements de la ville de mieux connaître l'ONU et la mission qui lui incombe de s'attaquer à des problèmes internationaux urgents. Le programme utilise les objectifs de développement durable comme le prisme par lequel les jeunes peuvent agir au niveau local pour provoquer des changements de grande ampleur.
- **Connecting Local to Global :** Ce programme contribue à créer des liens entre les membres de la communauté diplomatique et consulaire et la ville dans laquelle ils vivent et travaillent. En partenariat avec les organismes municipaux, le Bureau s'appuie sur ce programme pour permettre aux 116 consulats de New York de découvrir le travail de ces organismes et de faire connaître les programmes de la ville tout en permettant aux organismes de s'inspirer des meilleures pratiques qu'ils ont à transmettre.

Services

- **Notification consulaire.** Le Bureau aide les consulats généraux à obtenir des renseignements sur les situations qui auraient fait des morts ou des blessés parmi les ressortissants étrangers à New York.
- **Visites de délégations.** Le Bureau organise des réunions avec les autorités locales et fédérales pour les délégations de représentants de gouvernements étrangers en visite à New York.
- **Développement économique.** Le Bureau s'attache à faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de développement économique entre les gouvernements et

diplomates des missions permanentes auprès de l'ONU, ainsi qu'aux membres de leur famille proche. Plusieurs programmes du Comité sont conçus pour que les enfants comme les adultes puissent participer. Pour en savoir plus sur les activités organisées, consulter le calendrier mensuel qui figure sur le site Web du Comité (www.hcund.org, en anglais uniquement) ou se rendre au bureau qui est situé à l'entrée du bâtiment de l'Assemblée générale (bureau GA-0142).

Banque

La United Nations Federal Credit Union (UNFCU) est une coopérative financière à but non lucratif, propriété depuis 1947 de membres qui sont les fonctionnaires en activité et retraités de l'ONU et des institutions spécialisées, et les membres de leur famille. Certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et leur personnel en poste à New York peuvent également devenir membres (voir la liste sur le site Web de la UNFCU : www.unfcu.org/who-can-join/, en anglais uniquement). La UNFCU offre une vaste gamme de produits financiers et de services de conseil, tels que

- 820 Second Avenue, en rez-de-trottoir
- École internationale des Nations Unies : 24-50 Franklin D. Roosevelt Drive (rez-de-chaussée, au niveau de la 25e Rue Est)
- Siège de la UNFCU : 24-01 44th Road, Long Island City

Cartes de l'ONU

Les cartes produites par la Section de l'information géospatiale sont disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/geospatial/mapsgeo (en anglais uniquement). Les cartes qui sont disponibles sur ce site peuvent être utilisées aux fins d'exposition, à condition qu'elles ne subissent aucune modification. Pour obtenir l'autorisation de publier une carte, prière de se référer aux directives qui se trouvent à l'adresse suivante : www.un.org/geospatial/mandates/public.

Si une mission permanente souhaite faire imprimer des cartes établies par la Section, elle doit envoyer une note verbale au Bureau du Sous-Secrétaire général chargé de l'informatique et des communications, avec copie à geospatial@un.org, en précisant ce qui suit :

- La demande d'impression de carte ;
- Le titre, le numéro et la date de production de la carte ;
- Le nombre de cartes souhaité ;
- La taille des cartes souhaitée (la majorité des cartes disponibles sur le site Web sont adaptées au format affiche, soit 24 pouces sur 18 ou 24 pouces sur 30) ;
- Les coordonnées de la personne à contacter (nom, adresse électronique et numéro de téléphone) pour qu'elle récupère les cartes dès qu'elles sont prêtes (pas de service de livraison).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section en
ao 0 0 aoi1eao 97 (,)-71'7 i os peao 7.2 (u 2)22.4 (n)]TJcu(i)-8.1 9

Parrainage de manifestations : Dans l'intérêt de la sécurité de toutes et tous, et compte tenu du nombre croissant de demandes, les représentants et représentantes des missions permanentes sont priés de faire preuve de discernement et de veiller à ce que ces activités aient un caractère non commercial et soient compatibles avec les principes et les buts de l'Organisation. Il est rappelé aux missions qu'elles sont responsables de la teneur et du déroulement de toute manifestation qu'elles pourraient organiser.

Parrainage de manifestations au nom d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU : Les représentants et représentantes des missions doivent avoir à l'esprit que, aussi louable que soit le but de la manifestation en question, celle-ci ne peut donner lieu ni à l'adoption de résolutions,

Des places de stationnement réservées aux représentantes et représentants en situation de handicap sont situées au premier sous-sol, à c$_{o}$té de l'entrée menant au Café Vienne.

Des rampes spéciales sont installées pour accéder à la tribune des salles de conférence, selon que de besoin. Le bâtiment de l'Assemblée générale est accessible par l'entrée des délégations (48^{e} Rue Est) ou par l'entrée sud qui est située au n01 523-3.8 337.4401

Foire aux questions

1. Où puis-je trouver des informations sur les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale ?

Les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale sont présentées dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/78/4).

2. Où puis-je trouver des déclarations faites par mon pays au cours du débat général de l'Assemblée générale ?

Veuillez consulter le *J [illegible] U* (journal.un.org).

3. Comment faire pour présenter des pouvoirs ?

En application de l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la session de l'Assemblée doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le (la) chef de l'État ou du gouvernement ou le (la) Ministre des affaires étrangères. L'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose qu'une délégation comprend cinq représentants ou représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.

Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants à ladite session (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple), devra être soumise sous l'onglet « soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale » de la plateforme en ligne e-Credentials, accessible depuis le portail e-deleGATE, si possible avant le 29 aout 2023 (edelegate.un.int). Les copies numérisées des pouvoirs envoyées par courriel ne seront pas acceptées. Seul l'original sur papier des pouvoirs doit être remis au Bureau des affaires juridiques, situé au 36e étage du bâtiment du Secrétariat.

4. Où puis-je trouver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ?

L'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session est paru sous la cote A/78/150. La liste préliminaire annotée a été publiée sous les cotes A/78/100 et A/78/100/Add.1. Après son adoption, prévue en septembre 2023, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/78/251 (voir le document A/78/252 pour la répartition des questions inscrites

6. Où puis-je trouver le programme de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ?

Le projet de calendrier et de programme de travail des séances plénières paraît en juillet et porte sur la période allant de septembre à décembre. Après le début de la session, le calendrier est régulièrement mis à jour sur le site.8383 236.9

9. Quelle est la procédure à suivre pour soumettre un projet de résolution ou de décision ?

Les projets de résolution et de décision sont soumis par voie électronique. La version électronique du texte final d'un projet de résolution ou de décision doit être soumise par un(e) représentant(e) accrédité(e) de la mission au moyen du module e-Proposals en application des lignes directrices relatives à la préparation des textes, à l'établissement de la liste des auteurs et au dépôt des projets (voir https://www.un.org/fr/ga/pdf/guidelines_preparation_

la plénière, ou sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) pour les grandes commissions correspondantes. Pour tout complément d'information concernant les lignes directrices

concernée. Le texte des résolutions et des décisions est publié en tant que supplément n° 49 aux documents officiels de l'Assemblée générale pour ladite session. Il paraît en trois volumes [par ex., A/77/49 (vol. I) à (vol. III)]. Les volumes I et II contiennent les résolutions et décisions adoptées pendant la partie principale de la session, et le volume III celles adoptées pendant la reprise. On trouvera aussi une liste des résolutions adoptées sur le site Web de l'Assemblée générale (www.un.org/fr/ga).

15. Qui peut participer aux scrutins et quelle est la majorité requise ?

En application de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies et de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix (seuls les États Membres ont le droit de vote). Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux

17.

figurer sur l'ordre du jour provisoire de la session à venir ou sur la liste supplémentaire des questions à inscrire à l'ordre du jour. La liste des observateurs est reproduite dans le document A/INF/78/3.

20. Quels sont les droits des observateurs à l'Assemblée générale ?

L'Assemblée générale a accordé au Saint-Siège et à l'État de Palestine, en leur qualité d'État observateur, des droits et privilèges concernant la participation à ses sessions et à ses travaux.

Pour en savoir plus sur les droits et privilèges concernant la participation du Saint-Siège, voir la résolution 58/314 et la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/58/871. En ce qui concerne ceux de l'État de Palestine, voir les résolutions 3237 (XXIX), 43/160 A, 43/177, 52/250 et 67/19 de l'Assemblée générale, la note du Secrétaire général publiée sous les cotes A/52/1002 et A/52/1002/Corr.1 ainsi que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/738

22. Quelles sont les dates d'ouverture des prochaines sessions et des prochains débats généraux ?

Les dates d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale et du débat général varient d'une année à l'autre en application de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la note du Secrétariat sur les dates d'ouverture des prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune (A/INF/78/1).

23. Quelle est la marche à suivre pour proclamer une journée, semaine, année ou décennie internationale ?

L'Assemblée générale a proclamé certaines journées, semaines, années et décennies afin de marquer des occasions particulières ou des thèmes et de promouvoir les objectifs de l'Organisation au moyen d'actions de sensi-

24. Comment puis-je faire une demande en vue d'utiliser la salle de l'Assemblée générale pour une manifestation ?

De septembre à décembre chaque année, à l'exception du concert de la Journée des Nations Unies, cette salle est réservée aux séances de l'Assemblée générale. Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale à un autre moment de l'année doivent être envoyées au Directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), Xuesong Ma (max@un.org). Les demandes concernant des manifestations spéciales doivent être faites au moins trois mois avant la date ou la manifestation doit avoir lieu. L'autorisation d'utiliser la salle est accordée sous réserve que, au cas ou l'Assemblée générale aurait besoin de se réunir à un moment ou l'utilisation a été autorisée pour une autre réunion ou manifestation, l'organisateur de cette réunion ou manifestation prévoie une solution de rechange (voir ST/AI/416 pour obtenir des précisions).

Publié par le Département de l'Assemblée générale
et de la gestion des conférences
www.un.org/Depts/DGACM